

Québec, le 22 novembre 2022

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
1121, boulevard Industriel, C.P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

N/Réf. : 3214-16-084

Objet : Projet de démantèlement du camp principal et des camps satellites d'une ancienne pourvoirie dans le secteur de la route Transtaïga par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 20 avril 2022 et complétés le 8 août 2022, concernant le projet de démantèlement du camp principal et des camps satellites d'une ancienne pourvoirie dans le secteur de la route Transtaïga, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Procéder à la démolition des bâtiments et des installations présents sur les sites, la récupération, la ségrégation, la valorisation et l'élimination des différents équipements et matières résiduelles, la gestion et la disposition des matières dangereuses résiduelles ainsi que la remise en état des terrains (remblaiement, nivellement et végétalisation).

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 :

- Lettre de M^{me} Patricia Hébert, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 avril 2022, concernant une demande d'attestation de non-assujettissement au processus d'évaluation environnementale et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social – Ancienne pourvoirie Nouchimi – Secteur de la route Transtaïga – Eeyou Istchee Baie-James (Québec), 3 pages et 1 pièce jointe :

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-16-084

Le 22 novembre 2022

- Démantèlement d’une ancienne pourvoirie – Secteur Transtaïga, Formulaire : Renseignements préliminaires, daté d’avril 2022, 156 pages incluant 4 annexes;
- Lettre de M^{me} Patricia Hébert, du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 août 2022, concernant une demande d’attestation de non-assujettissement au processus d’évaluation environnementale et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social – Ancienne pourvoirie Nouchimi – Secteur de la route Transtaïga – Eeyou Istchee Baie-James (Québec), 2 pages et 1 pièce jointe :
- Démantèlement d’une ancienne pourvoirie – Secteur Transtaïga Document de réponses aux questions et commentaires sur les renseignements préliminaires, daté d’août 2022, 20 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d’obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l’environnement.

La sous-ministre,


Marie-Josée Lizotte